

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Nom de l'installation de distribution : Système de distribution d'eau potable
Vaudreuil-Dorion (Réseau Haute-Rive/Summerlea)

Numéro de l'installation de distribution : X2047013

Nombre de personnes desservies : 90

Date de publication du bilan : 2023-01-05

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Christian Gendron

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : Marijo Pilon
- Numéro de téléphone : 450-455-3371
- Courriel : marijo.pilon@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Le présent bilan est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr>

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N ^{bre} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Coliformes totaux	24	24	24	0
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	24	24	24	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau alimenté par un autre réseau assujetti aux articles 14 et 15*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Antimoine				
Arsenic				
Baryum				
Bore				
Cadmium				
Chrome				
Cuivre	[2]	2	2	0
Cyanures				
Fluorures				
Nitrites + nitrates	4	4	4	0
Mercure				
Plomb	[2]	2	2	0
Sélénium				
Uranium				

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Turbidité	12	11	11	0

Précisions concernant les dépassements de la norme relative à la turbidité :

Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)

4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Trihalométhanes totaux	4	4	4	0

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes :

Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme :

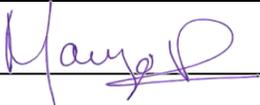
Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Marijo Pilon

Fonction : Cheffe - Gestion conformité réglementaire

Signature :



Date : 2023-01-03